

s'appliquent à la vente de marchandises au Canada, y compris de marchandises importées. À titre d'exemple, il est interdit d'introduire au Canada des éditions contrefaites d'ouvrages canadiens protégés par un droit d'auteur et d'ouvrages protégés par un droit d'auteur britannique et qui le sont aussi au Canada.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les questions de propriété intellectuelle en s'adressant à la Direction générale de la propriété intellectuelle, du ministère de la Consommation et des corporations. (Voir l'adresse à l'annexe 2).

### **Règlements sanitaires et autres appliqués par Agriculture Canada et par le ministère des Pêches et Océans**

Le Canada importe beaucoup de produits agricoles de toute nature. Ses importations totales dans ce secteur dépassent aujourd'hui 6 milliards de dollars, et la moitié sont composées de produits de plantation (thé, café, cacao et caoutchouc), de fruits naturels ou transformés, de légumes et de noix. La composition générale des importations agricoles du Canada n'a pas beaucoup changé au cours des dix dernières années. Il s'agit là d'un secteur dans lequel on peut envisager une augmentation sensible des exportations des Antilles du Commonwealth, surtout en ce qui concerne les fruits, les légumes et les noix, sous forme naturelle ou transformée.

Les produits agricoles entrant sur le marché canadien doivent bien sûr respecter les lois et règlements canadiens régissant l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Par ailleurs, Agriculture Canada et le ministère des Pêches et océans appliquent de rigoureuses normes d'hygiène aux produits de l'agriculture et de la pêche, d'origine canadienne ou importés, et il serait impossible de faire entrer au pays des semences, des plantes, des produits végétaux, des graines, des engrais, des viandes, des produits animaux et d'autres produits agricoles qui ne les respecteraient pas. Les exigences les plus susceptibles de s'appliquer aux importations de produits agricoles et de poisson des Antilles du Commonwealth sont définies dans les lois et règlements ci-après.

#### ***Plantes et semences***

- La Loi sur la quarantaine des plantes et le Règlement correspondant régissent l'importation, l'exportation et le transport des plantes, des produits végétaux et de leurs sous-produits.